

Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

SEANCE du 07 décembre 2021

Date de la convocation : 30.11.2021
Nombre de membres : 42
Présents : 26 - Pouvoirs : 9
Votants : 35

Vote : 35
Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 13/12/2021 et publication du 13/12/2021

L'an deux mille vingt et un le 07 décembre à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à l'espace socio-culturel de Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Les dispositions de la loi dite de vigilance sanitaire, permettent de prolonger les pleins pouvoirs en matière de lutte contre le Covid 19 jusqu'au 31.07.2022. Ainsi, pour assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, chaque élu peut détenir deux procurations et les conditions de quorum sont assouplies puisque seule la présence d'un tiers des membres est requise.

Présents (26) :

Mickaël ALLARD, Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, Michelle BOUSSARD, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Régis DANGREMONT, Gwénaél de SAGAZAN, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Pascale GLOTIN, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, Guy LECLERC, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Éric MARTINEAU, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, Pierre OUVRARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Monique TROTIN

Pouvoirs (9) : Mickaël ALLARD donne pouvoir à Yves LE BOUFFANT, Jean-Claude BOIZIAU donne pouvoir à Christophe LIBERT, Michelle BOUSSARD donne pouvoir à Jean-Michel CHIQUET, Régis DANGREMONT donne pouvoir à Patricia METERREAU, Catherine DONNE donne pouvoir à Pierre OUVRARD, Pascale GLOTIN donne pouvoir à Nadine GRELET-CERTENAIS, Jérôme PRÉMARTIN donne pouvoir à Béatrice LATOUCHE, Marie-France REYMOND donne pouvoir à Dominique PETER, Hervé RONCIÈRE donne pouvoir à Galiène COHU

Absent excusé (0) :

Absent (7) : Gwénaél de SAGAZAN, Françoise FARCY, Vincent GRUAU, Guy LECLERC, Marc LESSCHAEVE, Dominique PAQUET, Lydia ROBINEAU

Conseil de développement territorial : André JAUNAY

Assistaient aussi à la réunion : Marie CAZALBOU-DUBOURG, Mathilde ESTADIEU, Delphine MASSART, Amandine PERRIAUD, Sophie RYCHLICKI

D01_07_12_2021 Plan de financement – Animation du site Natura 2000 – dossier de demande d'aide financière FEDER

Afin de pouvoir déposer un dossier de demande de subvention au titre du FEDER (fonds européens) auprès de la Région, il est indispensable que le Comité syndical délibère pour valider le plan de financement de l'action "Animation du site Natura 2000 Vallée du Loir entre Vaas et Bazouges".

Cette action est financée à part égale (50% / 50%) par la DREAL et le fonds FEDER.

La convention avec la DREAL, déjà signée par le SIL, va faire l'objet d'un avenant ; le dossier de demande de co-financement FEDER n'a pas été déposé par le SIL, cette tâche revient maintenant au PETR.

Le plan de financement prévisionnel de l'animation du site et du suivi et mise à jour du DOCOB peut être décomposé de la façon suivante :

Budget prévisionnel			
Dépenses	Montant	Ressources	Montant
Prestation intellectuelle – l'animation du site et du suivi et mise à jour du DOCOB	116 050 €	DREAL (50%)	64 325 €
Pilotage et suivi de l'opération	12 600 €	Europe (FEDER) (50%)	64 325 €
		Autofinancement (0%) *	0 €
TOTAL	128 650 €		128 650 €

* Coût de l'autofinancement est normalement de 0€ - les charges d'intervention du PETR pour cette action est incluse au coût global (valorisation du travail du PETR).

Mme la Présidente précise que ce plan de financement est prévisionnel et que dans le cas où l'aide FEDER ou toute autre subvention ne serait pas attribuée en totalité, le PETR Pays Vallée du Loir serait dans l'obligation d'augmenter sa part d'autofinancement.

Après avoir délibéré, le Comité syndical par vote à l'unanimité des 35 membres présents ou représentés :

- . approuve le plan de financement présenté
- . autorise Mme la Présidente à solliciter les fonds FEDER pour une subvention à hauteur de 64 325,00 €
- . autorise Mme la Présidente à signer tous les documents en lien avec cette demande.

Fait à VAAS
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures.

La Présidente
Béatrice Latouche

Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

SEANCE du 07 décembre 2021

Date de la convocation : 30.11.2021
Nombre de membres : 42
Présents : 26 - Pouvoirs : 9
Votants : 35

Vote : 35
Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 13/12/2021 et publication du 13/12/2021

L'an deux mille vingt et un le 07 décembre à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à l'espace socio-culturel de Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Les dispositions de la loi dite de vigilance sanitaire, permettent de prolonger les pleins pouvoirs en matière de lutte contre le Covid 19 jusqu'au 31.07.2022. Ainsi, pour assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, chaque élu peut détenir deux procurations et les conditions de quorum sont assouplies puisque seule la présence d'un tiers des membres est requise.

Présents (26) :

~~Mickaël ALLARD, Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, Michelle BOUSSARD, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Régis DANGREMONT, Gwénaél de SAGAZAN, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Pascale GLOTIN, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, Guy LECLERC, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Éric MARTINEAU, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, Pierre OUVRARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Monique TROTIN~~

Pouvoirs (9) : Mickaël ALLARD donne pouvoir à Yves LE BOUFFANT, Jean-Claude BOIZIAU donne pouvoir à Christophe LIBERT, Michelle BOUSSARD donne pouvoir à Jean-Michel CHIQUET, Régis DANGREMONT donne pouvoir à Patricia METERREAU, Catherine DONNE donne pouvoir à Pierre OUVRARD, Pascale GLOTIN donne pouvoir à Nadine GRELET-CERTENAIS, Jérôme PRÉMARTIN donne pouvoir à Béatrice LATOUCHE, Marie-France REYMOND donne pouvoir à Dominique PETER, Hervé RONCIERE donne pouvoir à Galiène COHU

Absent excusé (0) :

Absent (7) : Gwénaél de SAGAZAN, Françoise FARCY, Vincent GRUAU, Guy LECLERC, Marc LESSCHAEVE, Dominique PAQUET, Lydia ROBINEAU

Conseil de développement territorial : André JAUNAY

Assistaient aussi à la réunion : Marie CAZALBOU-DUBOURG, Mathilde ESTADIEU, Delphine MASSART, Amandine PERRIAUD, Sophie RYCHLICKI

D02_07_12_2021 Délibération donnant pouvoir à Madame Latouche pour co-signer les CRTE des 3 CC membres du PETR

Les signatures des Contrats de relance et de transition écologique des Communautés de communes sont prévues en présence de la Sous-préfecture, de la Région, du Département et du PETR.

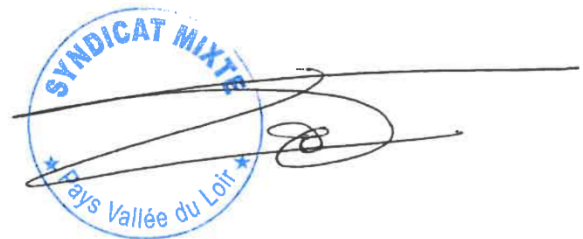
Afin que Mme Latouche puisse co-signer ces contrats spécifiques en tant que Présidente du PETR Pays Vallée du Loir, il est nécessaire que le Comité syndical lui donne pouvoir en ce sens.

Délibération du Comité syndical :

Après avoir délibéré, le Comité syndical par vote à l'unanimité des 35 membres présents ou représentés, approuve la délibération donnant pouvoir à Madame Latouche pour co-signer les CRTE des 3CC membres du PETR.

Fait à VAAS
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures.

La Présidente
Béatrice Latouche

A blue circular stamp with the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, flanked by two small stars. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

SEANCE du 07 décembre 2021

Date de la convocation : 30.11.2021
Nombre de membres : 42
Présents : 26 - Pouvoirs : 9
Votants : 35

Vote : 35
Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 13/12/2021 et publication du 13/12/2021

L'an deux mille vingt et un le 07 décembre à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à l'espace socio-culturel de Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Les dispositions de la loi dite de vigilance sanitaire, permettent de prolonger les pleins pouvoirs en matière de lutte contre le Covid 19 jusqu'au 31.07.2022. Ainsi, pour assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, chaque élu peut détenir deux procurations et les conditions de quorum sont assouplies puisque seule la présence d'un tiers des membres est requise.

Présents (26) :

~~Mickaël ALLARD, Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, Michelle BOUSSARD, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Régis DANGREMONT, Gwénaél de SAGAZAN, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Pascale GLOTIN, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, Guy LECLERC, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Éric MARTINEAU, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, Pierre OUVRARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Monique TROTIN~~

Pouvoirs (9) : Mickaël ALLARD donne pouvoir à Yves LE BOUFFANT, Jean-Claude BOIZIAU donne pouvoir à Christophe LIBERT, Michelle BOUSSARD donne pouvoir à Jean-Michel CHIQUET, Régis DANGREMONT donne pouvoir à Patricia METERREAU, Catherine DONNE donne pouvoir à Pierre OUVRARD, Pascale GLOTIN donne pouvoir à Nadine GRELET-CERTENAIS, Jérôme PRÉMARTIN donne pouvoir à Béatrice LATOUCHE, Marie-France REYMOND donne pouvoir à Dominique PETER, Hervé RONCIERE donne pouvoir à Galiène COHU

Absent excusé (0) :

Absent (7) : Gwénaél de SAGAZAN, Françoise FARCY, Vincent GRUAU, Guy LECLERC, Marc LESSCHAEVE, Dominique PAQUET, Lydia ROBINEAU

Conseil de développement territorial : André JAUNAY

Assistaient aussi à la réunion : Marie CAZALBOU-DUBOURG, Mathilde ESTADIEU, Delphine MASSART, Amandine PERRIAUD, Sophie RYCHLICKI

D03_07_12_2021 PAH – Nouveaux tarifs Escape Game

À la suite du succès du week-end de l'escape game "A La Poursuite du Temps Caché" à la rotonde ferroviaire, le Pays d'art et d'histoire a été sollicité pour organiser des sessions privées pour des établissements scolaires, des associations, des particuliers.... Il convient donc d'établir un nouveau tarif pour ce service. De plus, il est prévu de programmer à nouveau l'escape game pendant la saison estivale 2022. Une indemnité à verser à l'Association Rotonde Ferroviaire en Vallée du Loir est de plus à prévoir dans le cadre d'une convention en cours d'élaboration.

La commission Culture et Patrimoine a examiné plusieurs possibilités et propose les tarifs escape game suivants :

Participation individuelle	: 12€
Participation par équipe	: 40€
Session privée	: 200€

Concernant l'indemnité pour l'association, la commission propose 40€ par session organisée par le Pays d'art et d'histoire (privée ou grand public).

Délibération du comité syndical :

Après avoir délibéré, le Comité syndical par vote à l'unanimité des 35 membres présents ou représentés, approuve les nouveaux tarifs de l'Escape Game tels que présentés ci-dessus.

Fait à VAAS
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures.

La Présidente
Béatrice Latouche



A blue circular stamp with the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, flanked by two small stars. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

SEANCE du 07 décembre 2021

Date de la convocation : 30.11.2021
Nombre de membres : 42
Présents : 26 - Pouvoirs : 9
Votants : 35

Vote : 35
Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 13/12/2021 et publication du 13/12/2021

L'an deux mille vingt et un le 07 décembre à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à l'espace socio-culturel de Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Les dispositions de la loi dite de vigilance sanitaire, permettent de prolonger les pleins pouvoirs en matière de lutte contre le Covid 19 jusqu'au 31.07.2022. Ainsi, pour assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, chaque élu peut détenir deux procurations et les conditions de quorum sont assouplies puisque seule la présence d'un tiers des membres est requise.

Présents (26) :

~~Mickaël ALLARD, Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, Michelle BOUSSARD, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Régis DANGREMONT, Gwénaél de SAGAZAN, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Pascale GLOTIN, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, Guy LECLERC, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Éric MARTINEAU, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, Pierre OUVRARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Monique TROTIN~~

Pouvoirs (9) : Mickaël ALLARD donne pouvoir à Yves LE BOUFFANT, Jean-Claude BOIZIAU donne pouvoir à Christophe LIBERT, Michelle BOUSSARD donne pouvoir à Jean-Michel CHIQUET, Régis DANGREMONT donne pouvoir à Patricia METERREAU, Catherine DONNE donne pouvoir à Pierre OUVRARD, Pascale GLOTIN donne pouvoir à Nadine GRELET-CERTENAIS, Jérôme PRÉMARTIN donne pouvoir à Béatrice LATOUCHE, Marie-France REYMOND donne pouvoir à Dominique PETER, Hervé RONCIERE donne pouvoir à Galiène COHU

Absent excusé (0) :

Absent (7) : Gwénaél de SAGAZAN, Françoise FARCY, Vincent GRUAU, Guy LECLERC, Marc LESSCHAEVE, Dominique PAQUET, Lydia ROBINEAU

Conseil de développement territorial : André JAUNAY

Assistaient aussi à la réunion : Marie CAZALBOU-DUBOURG, Mathilde ESTADIEU, Delphine MASSART, Amandine PERRIAUD, Sophie RYCHLICKI

D04_07_12_2021 PAH – Choix d'un prestataire pour la refonte de l'application mobile du projet A La Poursuite du Temps Caché

En février 2018, le PETR Pays Vallée du Loir a attribué le marché de réalisation d'une application mobile de territoire à l'entreprise LIVDEO. Celle-ci s'est engagée à livrer une application ludique, disponible sur les 5 sites sélectionnés par le PETR, sans avoir recours aux réseaux de téléphonie mobile via des "GEED box" générant un Wi-Fi local fermé (c'est-à-dire sans accès internet).

Or depuis mi-2019, des difficultés techniques sont rencontrées à la fois sur l'accès à l'application sur les sites et sur les mises à jour de celle-ci. Tout au long des années 2020 et 2021, l'entreprise LIVDEO a été très régulièrement relancée. Certaines mesures correctives ont été mises en place mais elles se sont révélées insuffisantes.

Fin 2019, le PETR a souscrit un avenant au contrat afin de mettre en place de nouvelles fonctionnalités dans l'application. Le retard pris par l'entreprise dans ce développement a conduit le PETR à les mettre en demeure en septembre 2020. Cette dernière a été suivie d'effets car une partie des nouveaux développements ont été livrés. Mais, à ce jour, la livraison demeure partielle.

À la suite de consultations juridiques et techniques, le PETR a décidé de mettre fin au contrat en cours avec l'entreprise LIVDEO.

La commission Culture et Patrimoine s'est réunie les 9 et 29 novembre afin d'examiner les propositions de trois prestataires.

Sur ces trois propositions, la commission en a sélectionné deux (Cf. présentation en annexe de MG Design et de Patrimoine Studio) pour un examen plus détaillé. La solution écartée ne correspondait pas suffisamment aux fonctionnalités attendues et était beaucoup plus onéreuse.

L'analyse comparée des deux propositions a conduit la commission Culture et Patrimoine, à l'unanimité, à se prononcer en faveur de la proposition de MG Design, offrant selon elle, de meilleures garanties en terme de sécurité, notamment sur le plan des droits d'exploitation et de propriétés intellectuelles, d'évolutions possibles et de pérennité.

Délibération du Comité Syndical :

Après avoir délibéré, le Comité syndical par vote à l'unanimité des 35 membres présents ou représentés, retient le prestataire MG Design pour la refonte de l'application mobile du projet A La Poursuite du Temps Caché.

Fait à VAAS
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures.

La Présidente
Béatrice Latouche

A circular blue stamp with the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, separated by two small stars. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

SEANCE du 07 décembre 2021

Date de la convocation : 30.11.2021
Nombre de membres : 42
Présents : 26 - Pouvoirs : 9
Votants : 35

Vote : 35
Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 13/12/2021 et publication du 13/12/2021

L'an deux mille vingt et un le 07 décembre à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à l'espace socio-culturel de Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Les dispositions de la loi dite de vigilance sanitaire, permettent de prolonger les pleins pouvoirs en matière de lutte contre le Covid 19 jusqu'au 31.07.2022. Ainsi, pour assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, chaque élu peut détenir deux procurations et les conditions de quorum sont assouplies puisque seule la présence d'un tiers des membres est requise.

Présents (26) :

~~Mickaël ALLARD, Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, Michelle BOUSSARD, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Régis DANGREMONT, Gwénaél de SAGAZAN, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Pascale GLOTIN, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, Guy LECLERC, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Éric MARTINEAU, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, Pierre OUVRARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Monique TROTIN~~

Pouvoirs (9) : Mickaël ALLARD donne pouvoir à Yves LE BOUFFANT, Jean-Claude BOIZIAU donne pouvoir à Christophe LIBERT, Michelle BOUSSARD donne pouvoir à Jean-Michel CHIQUET, Régis DANGREMONT donne pouvoir à Patricia METERREAU, Catherine DONNE donne pouvoir à Pierre OUVRARD, Pascale GLOTIN donne pouvoir à Nadine GRELET-CERTENAIS, Jérôme PRÉMARTIN donne pouvoir à Béatrice LATOUCHE, Marie-France REYMOND donne pouvoir à Dominique PETER, Hervé RONCIERE donne pouvoir à Galiène COHU

Absent excusé (0) :

Absent (7) : Gwénaél de SAGAZAN, Françoise FARCY, Vincent GRUAU, Guy LECLERC, Marc LESSCHAEVE, Dominique PAQUET, Lydia ROBINEAU

Conseil de développement territorial : André JAUNAY

Assistaient aussi à la réunion : Marie CAZALBOU-DUBOURG, Mathilde ESTADIEU, Delphine MASSART, Amandine PERRIAUD, Sophie RYCHLICKI

D05_07_12_2021 RH - Fermeture et ouverture de poste

En raison du départ de Mme Delphine Massart et des promotions de Mesdames Mathilde Estadiou et Mathilde Pinçon, le poste de chargé(e) de mission Leader et Service Educatif réparti respectivement (en terme de temps de travail 1 ETP) 60% et 40% devient vacant à compter du 18 décembre 2021.

Toutefois, il a été décidé de saisir l'opportunité de ce départ pour réorganiser les services et ainsi créer un poste 100% Leader.

Il est donc proposé au Comité syndical de se prononcer :

- . sur la fermeture du poste du chargé(e) de mission Leader / Service Educatif à compter du 18 décembre 2021
- . et par conséquent sur l'ouverture du poste d'animateur(trice) / gestionnaire Leader à raison d'un équivalent temps plein

Ce poste, de catégorie B filière administrative, est donc à ouvrir à temps complet (35h) à compter du 18 décembre 2021.

Délibération du Comité Syndical :

Après avoir délibéré, le Comité syndical par vote à l'unanimité des 35 membres présents ou représentés, approuve :

- . la fermeture du poste du chargé(e) de mission Leader / Service Educatif à compter du 18 décembre 2021
- . l'ouverture du poste d'animateur(trice) / gestionnaire Leader à raison d'un équivalent temps plein.

Fait à VAAS
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures.

La Présidente
Béatrice Latouche



A blue circular stamp with the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, flanked by two small stars. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

SEANCE du 07 décembre 2021

Date de la convocation : 30.11.2021
Nombre de membres : 42
Présents : 26 - Pouvoirs : 9
Votants : 35

Vote : 35
Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 08/12/2021 et publication du 08/12/2021

L'an deux mille vingt et un le 07 décembre à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à l'espace socio-culturel de Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Présents (26) :

~~Mickaël ALLARD~~, Olivier BESNARD, ~~Jean-Claude BOIZIAU~~, ~~Michelle BOUSSARD~~, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, ~~Régis DANGREMONT~~, ~~Gwénaél de SAGAZAN~~, ~~Catherine DONNÉ~~, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Pascal DUPUIS, ~~Françoise FARCY~~, ~~Pascale GLOTIN~~, Nadine GRELET-CERTENAIS, ~~Vincent GRUAU~~, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, ~~Guy LECLERC~~, Joël LELARGE, ~~Marc LESSCHAEVE~~, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Éric MARTINEAU, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, Pierre OUVRARD, ~~Dominique PAQUET~~, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, ~~Marie-France REYMOND~~, ~~Lydia ROBINEAU~~, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Monique TROTIN

Pouvoirs (9) : Mickaël ALLARD donne pouvoir à Yves LE BOUFFANT, Jean-Claude BOIZIAU donne pouvoir à Christophe LIBERT, Michelle BOUSSARD donne pouvoir à Jean-Michel CHIQUET, Régis DANGREMONT donne pouvoir à Patricia METERREAU, Catherine DONNE donne pouvoir à Pierre OUVRARD, Pascale GLOTIN donne pouvoir à Nadine GRELET-CERTENAIS, Jérôme PRÉMARTIN donne pouvoir à Béatrice LATOUCHE, Marie-France REYMOND donne pouvoir à Dominique PETER, Hervé RONCIÈRE donne pouvoir à Galiène COHU

Absent excusé (0) :

Absent (7) : Gwénaél de SAGAZAN, Françoise FARCY, Vincent GRUAU, Guy LECLERC, Marc LESSCHAEVE, Dominique PAQUET, Lydia ROBINEAU

Conseil de développement territorial : André JAUNAY

Assistaient aussi à la réunion : Marie CAZALBOU-DUBOURG, Mathilde ESTADIEU, Delphine MASSART, Amandine PERRIAUD, Sophie RYCHLICKI

D06_07_12_2021 Décision modificative de budget n°1

Madame La Présidente propose les bascules suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Afin de ne pas dépasser le montant maximum inscrit autorisé en dépenses d'investissement imprévues (7.50% des dépenses réelles hors restes à réaliser) :

Crédits à réduire en dépenses d'investissement					
Sens	Section	Chapitre	Article	Intitulé	
Dépenses	Investissement	020	020	Dépenses imprévues	- 2 650.00
Crédits à augmenter en dépenses d'investissement					
Sens	Section	Chapitre	Article	Objet	
Dépenses	Investissement	21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	+ 2 650.00
EQUILIBRE					0.00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Pour permettre le reversement de la taxe séjour aux 3 Communautés de Communes :

Crédits à réduire en dépenses de fonctionnement					
Sens	Section	Chapitre	Article	Intitulé	
Dépenses	Fonctionnement	011	611	Contrats de prestations de service	- 45 000.00
Crédits à augmenter en dépenses de fonctionnement					
Sens	Section	Chapitre	Article	Objet	
Dépenses	Fonctionnement	014	73918	Autres reversements sur autres impôts locaux ou assimilés	+ 45 000.00
EQUILIBRE					0.00

- A la suite de remboursements en raison d'arrêts maladies, ou d'annulation de train ou pour divers ajustements en raison d'erreur d'imputation :

Crédits à réduire en recettes de fonctionnement					
Sens	Section	Chapitre	Article	Intitulé	
Recettes	Fonctionnement	74	74718	Autres	- 41 024.30
Recettes	Fonctionnement	74	7473	Départements	- 1 794.40
				TOTAL	- 42 818.70
Crédits à augmenter en recettes de fonctionnement					
Sens	Section	Chapitre	Article	Objet	
Recettes	Fonctionnement	013	6419	Remboursement sur rémunérations du personnel	+ 6 024.30
Recettes	Fonctionnement	70	70688	Autres prestations de service	+ 35 000.00
Recettes	Fonctionnement	75	7588	Autres produits divers de gestion courante	+ 152.28
Recettes	Fonctionnement	77	7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	+ 171.60
Recettes	Fonctionnement	77	7788	Produits exceptionnels divers	+ 1 470.52
				TOTAL	+ 42 818.70
EQUILIBRE					0

Il est précisé que ces modifications n'ont pas d'impact sur l'équilibre budgétaire du budget 2021 du PETR Pays Vallée du Loir.

Délibération du Comité syndical :

Après avoir délibéré, le Comité syndical par vote à l'unanimité des 35 membres présents ou représentés, approuve cette modification qui n'a pas d'impact sur l'équilibre budgétaire du budget 2021 du PETR Pays Vallée du Loir.

Fait à VAAS
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures.

La Présidente
Béatrice Latouche

Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

SEANCE du 07 décembre 2021

Date de la convocation : 30.11.2021
Nombre de membres : 42
Présents : 26 - Pouvoirs : 9
Votants : 35

Vote : 35
Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 13/12/2021 et publication du 13/12/2021

L'an deux mille vingt et un le 07 décembre à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à l'espace socio-culturel de Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Les dispositions de la loi dite de vigilance sanitaire, permettent de prolonger les pleins pouvoirs en matière de lutte contre le Covid 19 jusqu'au 31.07.2022. Ainsi, pour assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, chaque élu peut détenir deux procurations et les conditions de quorum sont assouplies puisque seule la présence d'un tiers des membres est requise.

Présents (26) :

~~Mickaël ALLARD, Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, Michelle BOUSSARD, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Régis DANGREMONT, Gwénaél de SAGAZAN, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Pascale GLOTIN, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, Guy LECLERC, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Éric MARTINEAU, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, Pierre OUVRARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Monique TROTIN~~

Pouvoirs (9) : Mickaël ALLARD donne pouvoir à Yves LE BOUFFANT, Jean-Claude BOIZIAU donne pouvoir à Christophe LIBERT, Michelle BOUSSARD donne pouvoir à Jean-Michel CHIQUET, Régis DANGREMONT donne pouvoir à Patricia METERREAU, Catherine DONNE donne pouvoir à Pierre OUVRARD, Pascale GLOTIN donne pouvoir à Nadine GRELET-CERTENAIS, Jérôme PRÉMARTIN donne pouvoir à Béatrice LATOUCHE, Marie-France REYMOND donne pouvoir à Dominique PETER, Hervé RONCIÈRE donne pouvoir à Galiène COHU

Absent excusé (0) :

Absent (7) : Gwénaél de SAGAZAN, Françoise FARCY, Vincent GRUAU, Guy LECLERC, Marc LESSCHAEVE, Dominique PAQUET, Lydia ROBINEAU

Conseil de développement territorial : André JAUNAY

Assistaient aussi à la réunion : Marie CAZALBOU-DUBOURG, Mathilde ESTADIEU, Delphine MASSART, Amandine PERRIAUD, Sophie RYCHLICKI

D07_07_12_2021 Energie – Climat : lancement d'un marché de prestations de service pour l'animation et le suivi de la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE)

Par délibération en date du 29 juin 2021, le Comité syndical s'est prononcé en faveur de la création d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) pilotée à l'échelle du PETR Pays Vallée du Loir.

Le mode de fonctionnement envisagé était une PTRE internalisée au sein du PETR Pays Vallée du Loir, avec un système de conventionnement auprès des partenaires du PCAET (ex : Espace Info Énergie, Chambre des Métiers, etc.) notamment sur les actes de conseil et de sensibilisation des particuliers, du petit tertiaire privé et des professionnels du bâtiment.

Un recrutement en ce sens a été lancé courant de l'été 2021. Il a été reconduit début septembre. Aucune candidature susceptible de répondre aux attentes du territoire n'a été reçue.

En date du 3 novembre 2021, le Bureau syndical s'est réuni pour discuter des différentes alternatives pour pallier ce problème de recrutement.

L'alternative n°1 est de :

1. Conventionner avec l'Espace Info Énergie dès la fin de cette année afin de déployer les actes de conseil et de sensibilisation (A1, A2 et C) et de bénéficier du co-financement de l'État (SARE) et de la Région,
2. Puis d'externaliser les actes de diagnostic et de montage de dossiers de demande de financements (A4) via un marché de prestations de service qui débuterait en mars/avril 2022.

L'alternative n°2 est d'externaliser l'ensemble des actes via un marché de prestations de service qui débuterait en mars/avril 2022 afin d'uniformiser la gestion des actes. Dans ce cas précis, à compter du 1er janvier 2022 et ce jusqu'au lancement effectif de la PTRE, l'EIE ne pourra plus renseigner les particuliers qui seront automatiquement redirigés vers les collectivités (via France Rénov).

Lors du Bureau, après plusieurs échanges et un tour de table, 7 membres présents contre 4 se sont prononcés pour que la PTRE du territoire Vallée du Loir soit 100% externalisée (depuis l'accueil téléphonique – 1er contact et 1er acte d'accompagnement jusqu'à la constitution des dossiers d'aides).

Il est donc proposé au Comité syndical d'acter le lancement d'un marché de prestations de service pour l'animation et le suivi de la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE).

Sous réserve des crédits votés en 2022.

Délibération du Comité Syndical :

Après avoir délibéré, le Comité syndical par vote à l'unanimité des 35 membres présents ou représentés, reporte la décision de cette délibération concernant l'externalisation totale ou partielle

Fait à VAAS
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures.

La Présidente
Béatrice Latouche

A blue circular stamp with the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, separated by two small stars. A black ink signature is written over the stamp.

Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

SEANCE du 07 décembre 2021

Date de la convocation : 30.11.2021
Nombre de membres : 42
Présents : 26 - Pouvoirs : 9
Votants : 35

Vote : 35
Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 13/12/2021 et publication du 13/12/2021

L'an deux mille vingt et un le 07 décembre à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à l'espace socio-culturel de Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Les dispositions de la loi dite de vigilance sanitaire, permettent de prolonger les pleins pouvoirs en matière de lutte contre le Covid 19 jusqu'au 31.07.2022. Ainsi, pour assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, chaque élu peut détenir deux procurations et les conditions de quorum sont assouplies puisque seule la présence d'un tiers des membres est requise.

Présents (26) :

~~Mickaël ALLARD, Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, Michelle BOUSSARD, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Régis DANGREMONT, Gwénaél de SAGAZAN, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Pascale GLOTIN, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, Guy LECLERC, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Éric MARTINEAU, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, Pierre OUVRARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Monique TROTIN~~

Pouvoirs (9) : Mickaël ALLARD donne pouvoir à Yves LE BOUFFANT, Jean-Claude BOIZIAU donne pouvoir à Christophe LIBERT, Michelle BOUSSARD donne pouvoir à Jean-Michel CHIQUET, Régis DANGREMONT donne pouvoir à Patricia METERREAU, Catherine DONNE donne pouvoir à Pierre OUVRARD, Pascale GLOTIN donne pouvoir à Nadine GRELET-CERTENAIS, Jérôme PRÉMARTIN donne pouvoir à Béatrice LATOUCHE, Marie-France REYMOND donne pouvoir à Dominique PETER, Hervé RONCIÈRE donne pouvoir à Galiène COHU

Absent excusé (0) :

Absent (7) : Gwénaél de SAGAZAN, Françoise FARCY, Vincent GRUAU, Guy LECLERC, Marc LESSCHAEVE, Dominique PAQUET, Lydia ROBINEAU

Conseil de développement territorial : André JAUNAY

Assistaient aussi à la réunion : Marie CAZALBOU-DUBOURG, Mathilde ESTADIEU, Delphine MASSART, Amandine PERRIAUD, Sophie RYCHLICKI

DR07_07_12_2021 Energie – Climat : lancement d'un marché de prestations de service pour l'animation et le suivi de la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE)

ANNULE ET REMPLACE LA D07_07_12_2021

Par délibération en date du 29 juin 2021, le Comité syndical s'est prononcé en faveur de la création d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) pilotée à l'échelle du PETR Pays Vallée du Loir.

Le mode de fonctionnement envisagé était une PTRE internalisée au sein du PETR Pays Vallée du Loir, avec un système de conventionnement auprès des partenaires du PCAET (ex : Espace Info Énergie, Chambre des Métiers, etc.) notamment sur les actes de conseil et de sensibilisation des particuliers, du petit tertiaire privé et des professionnels du bâtiment.

Un recrutement en ce sens a été lancé courant de l'été 2021. Il a été reconduit début septembre. Aucune candidature susceptible de répondre aux attentes du territoire n'a été reçue.

En date du 3 novembre 2021, le Bureau syndical s'est réuni pour discuter des différentes alternatives pour pallier ce problème de recrutement.

L'alternative n°1 est de :

1. Conventionner avec l'Espace Info Énergie dès la fin de cette année afin de déployer les actes de conseil et de sensibilisation (A1, A2 et C) et de bénéficier du co-financement de l'État (SARE) et de la Région,
2. Puis d'externaliser les actes de diagnostic et de montage de dossiers de demande de financements (A4) via un marché de prestations de service qui débiterait en mars/avril 2022.

L'alternative n°2 est d'externaliser l'ensemble des actes via un marché de prestations de service qui débiterait en mars/avril 2022 afin d'uniformiser la gestion des actes. Dans ce cas précis, à compter du 1er janvier 2022 et ce jusqu'au lancement effectif de la PTRE, l'EIE ne pourra plus renseigner les particuliers qui seront automatiquement redirigés vers les collectivités (via France Rénov).

Lors du Bureau, après plusieurs échanges et un tour de table, 7 membres présents contre 4 se sont prononcés pour que la PTRE du territoire Vallée du Loir soit 100% externalisée (depuis l'accueil téléphonique – 1er contact et 1er acte d'accompagnement jusqu'à la constitution des dossiers d'aides).

Il est donc proposé au Comité syndical d'acter le lancement d'un marché de prestations de service pour l'animation et le suivi de la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE).

Sous réserve des crédits votés en 2022.

Délibération du Comité Syndical :

Après avoir délibéré, le Comité syndical par vote à l'unanimité des 35 membres présents ou représentés, approuve le lancement du marché externalisé.

Fait à VAAS

Les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures.

La Présidente

Béatrice Latouche

A blue circular stamp with the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, flanked by two small stars. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

SEANCE du 07 décembre 2021

Date de la convocation : 30.11.2021
Nombre de membres : 42
Présents : 26 - Pouvoirs : 9
Votants : 35

Vote : 35
Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 22/12/2021 et publication du 22/12/2021

L'an deux mille vingt et un le 07 décembre à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à l'espace socio-culturel de Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Les dispositions de la loi dite de vigilance sanitaire, permettent de prolonger les pleins pouvoirs en matière de lutte contre le Covid 19 jusqu'au 31.07.2022. Ainsi, pour assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, chaque élu peut détenir deux procurations et les conditions de quorum sont assouplies puisque seule la présence d'un tiers des membres est requise.

Présents (26) :

~~Mickaël ALLARD, Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, Michelle BOUSSARD, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Régis DANGREMONT, Gwénaél de SAGAZAN, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Pascale GLOTIN, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, Guy LECLERC, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Éric MARTINEAU, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, Pierre OUVRARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Monique TROTIN~~

Pouvoirs (9) : Mickaël ALLARD donne pouvoir à Yves LE BOUFFANT, Jean-Claude BOIZIAU donne pouvoir à Christophe LIBERT, Michelle BOUSSARD donne pouvoir à Jean-Michel CHIQUET, Régis DANGREMONT donne pouvoir à Patricia METERREAU, Catherine DONNE donne pouvoir à Pierre OUVRARD, Pascale GLOTIN donne pouvoir à Nadine GRELET-CERTENAIS, Jérôme PRÉMARTIN donne pouvoir à Béatrice LATOUCHE, Marie-France REYMOND donne pouvoir à Dominique PETER, Hervé RONCIÈRE donne pouvoir à Galiène COHU

Absent excusé (0) :

Absent (7) : Gwénaél de SAGAZAN, Françoise FARCY, Vincent GRUAU, Guy LECLERC, Marc LESSCHAEVE, Dominique PAQUET, Lydia ROBINEAU

Conseil de développement territorial : André JAUNAY

Assistaient aussi à la réunion : Marie CAZALBOU-DUBOURG, Mathilde ESTADIEU, Delphine MASSART, Amandine PERRIAUD, Sophie RYCHLICKI

D08_07_12_2021 Ligne de trésorerie pour débiter l'année 2022

La ligne de trésorerie actuelle d'un montant de 370 000 €, souscrite auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine Anjou et Basse Normandie pour l'année 2021, se termine le 28 décembre 2021.

Afin de pallier les problèmes de trésorerie, Madame La Présidente demande l'autorisation de réaliser auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine Anjou et Basse Normandie – 43 Boulevard Volney à Laval (53), une nouvelle autorisation ponctuelle, de 370 000 €, pour une durée de 4 mois, dans l'attente du vote du Budget Primitif qui aura lieu le 29 mars 2022 et des mesures nécessaires pour un retour à l'équilibre.

Cette nouvelle autorisation est basée sur les conditions particulières suivantes :

- Montant de l'autorisation : 370 000 €
- Utilisation par fraction minimum de : 10 000 €
- Index de référence : Euribor MM à 3 mois
- Marge à rajouter à l'index : 0.40%
- Commission forfaitaire d'engagement : néant
- Commission de non-utilisation : néant
- Perception de frais de dossier : 300 €

Cette nouvelle autorisation prendra fin le 28 avril 2022.

Délibération du Comité Syndical :

Après avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Madame la Présidente à intervenir au nom du PETR Pays Vallée du Loir pour la signature du contrat de crédit de trésorerie présenté ci-dessus ainsi qu'à sa mise en place.

Le Comité syndical autorise la Présidente Madame Latouche à accomplir toutes formalités liées à l'exécution de la présente délibération.

Fait à VAAS
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures.

La Présidente
Béatrice Latouche

A blue circular stamp with the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, flanked by two small stars. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.